

LE TRAIT D'UNION DES PARENTS



Samedi 15 septembre 2007
Salle Louise Fontaine
9h30 - REUNION DE RENTREE
11h00 - JOURNEE DU PATRIMOINE



Cérémonie de la déportation le 18 mai 2007

LE TRAIT D'UNION DES PARENTS PEEP

Adresse : 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – Président : Philippe SABOT
Impression : BBI – ZI des Chanoux – 22, rocade Nicéphore Niepce – 93300 Neuilly sur Marne – Tel : 01.41.54.18.20

Sommaire.....	2
EDITORIAL.....	3
Agenda du premier trimestre	4
Participez à la vie de classe de votre enfant !	5
Adhérez à la <i>PEEP</i> !	6
Echos du Conseil d'Administration.....	8
Nouvelles de l'établissement	9
Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.	12
Assemblée Générale de l'APE PEEP du collège et lycée Hélène Boucher	13
OPEN CAFE	14
Les résultats aux examens à Hélène Boucher	17
Contactez les parents d'élèves délégués de niveaux PEEP	17
Bilan des conseils de classe du 3 ^e trimestre.....	18
La PEEP au collège et lycée Hélène Boucher.....	19
Le foyer socio-éducatif.....	20
Forum des lecteurs	21
Contactez le collège ou le lycée Hélène Boucher.....	22

VENDREDI 12 OCTOBRE 2007

VOTEZ



PORTE-PAROLE DE TOUTES LES FAMILLES

Qui sommes nous ?

Historiquement la FCPE a été créée par les enseignants, la PEEP est une association créée par les parents. La politisation du pôle éducatif est notoire. La PEEP a une posture apolitique que ce soit au sein du conseil d'administration ou des autres instances auxquelles elle participe dans le cadre de son action.

Quelle est notre position ? Ne pas faire de déclaration de politique générale dans des instances locales où ce n'est pas utile. Si la dotation horaire globale d'enseignement n'est pas suffisante, c'est au niveau du rectorat qu'il faut agir. La situation des enfants en grande difficulté, issus de l'immigration, nous concerne aussi, mais nous ne déposerons pas de motion en conseil d'administration pour mettre en cause la politique du gouvernement (quel qu'il soit !) en matière de séjour des étrangers en France. Néanmoins, à titre individuel, les adhérents et sympathisants de notre association sont libres de mener, selon leur conviction personnelle, des actions pour la défense et le maintien des enfants à l'école.

Ce qui nous intéresse ? Ce qui est fondamental, c'est le rôle et la place des parents dans le système éducatif. A une époque où les parents n'étaient pas représentés ni au conseil d'administration, ni aux conseils de discipline, ni aux conseils de classe, ils n'avaient pas leur mot à dire. C'est un grand pas que nous avons franchi, c'est pourquoi il faut faire partie d'une association pour nous permettre de vous représenter. C'est une forme de démocratie de proximité.

Entrer en contact avec les professeurs, sans empiéter sur leur champ pédagogique, c'est pouvoir échanger des points de vue entre le monde de l'éducation, son langage, sa pensée et les familles qui souvent investies dans le cadre de leur travail, ont des angoisses sur l'avenir de leur enfant, dans un cadre économique qui n'est pas favorable.

Au sein de la cité scolaire, nous sommes présents avec les représentants des élèves, dans la commission d'éducation pour la santé et la citoyenneté, le comité pour la vie lycéenne et en formation restreinte du conseil d'administration (CA) pour définir les voyages et les activités pédagogiques extrascolaires proposées par les enseignants.

La PEEP est présente dans les commissions d'appel et d'orientation, lorsque les enfants sont appelés à redoubler. Au niveau départemental et régional, nous pouvons agir sur la dotation de fonctionnement. Au niveau national, nos représentants siègent au conseil de l'éducation. Notre représentativité est fonction de votre participation aux élections. Nous pourrions réfléchir aussi, avec vous, prochainement sur l'organisation du temps scolaire, la restauration scolaire...

Dans le cadre de nos réunions mensuelles, de nombreux axes d'évolution sont possibles dans tous ces domaines. Nous vous invitons à donner votre avis et formuler vos aspirations lors de notre réunion de rentrée **le samedi 15 septembre à 9h30**, ou lors de nos réunions mensuelles.

Philippe SABOT
Président de la PEEP Hélène Boucher

Retrouvez l'info des parents d'Hélène Boucher en direct sur notre site Internet

<http://peep.hautetfort.com>

Agenda du premier trimestre

BOURSE AUX LIVRES : Samedi 15 septembre 2007 de 08h30 à 12h30 – dans la cour du lycée, ou dans le gymnase en cas de météo défavorable.

REUNION DE RENTREE DE LA PEEP :

Samedi 15 septembre 2007 à 09h30 – salle Louise Fontaine.

La PEEP invite l'ensemble des parents, et tout particulièrement, les nouveaux parents, à la traditionnelle réunion de rentrée.

Notre association a également le plaisir d'inviter Monsieur MINNE Proviseur; Madame HONNORAT LAGARDE & Madame LEMERCIER, Provoiseurs

Adjoints; Monsieur BERG, Principal Adjoint et Madame DANIEL, Intendante, qui pourront ainsi répondre aux questions des familles et témoigner ainsi de l'intérêt porté aux élèves et à leurs parents par l'établissement.

DES A PRESENT, PREPAREZ VOS QUESTIONS !

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE :

Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2007. Des visites de l'établissement seront organisées, en particulier le samedi 15 septembre, à partir de 11h00, à l'issue de la réunion de rentrée, pour les nouveaux parents.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vendredi 12 octobre 2007 de 14h00 à 18h30.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA PEEP :

Lundi 15 octobre 2007 à 18h30 - salle 13.

ATTENTION ! Comme toute Assemblée Générale, elle est exclusivement réservée aux seuls adhérents. Si vous souhaitez venir nous rejoindre, vous n'avez plus qu'à remplir le bulletin d'adhésion. Vous pourrez alors être des nôtres et nous serons très heureux de vous accueillir.

Après cette Assemblée Générale, nous reprendrons notre rythme d'une réunion mensuelle, en alternance, le samedi matin ou le lundi soir, afin de nous rendre aussi disponible que possible auprès du plus grand nombre de parents.

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

Du samedi 27 octobre 2007 au jeudi 08 novembre 2007.

SALON DE L'EDUCATION – LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Du jeudi 16 au dimanche 19 novembre 2006 de 9h30 à 18h00 – Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 7.

SOIREE DE FIN D'ANNEE : Jeudi 20 décembre 2007 vers 19h00 ¹

Depuis décembre 1999, préalablement au changement de millénaire, la désormais traditionnelle soirée de fin d'année devrait se dérouler le dernier jeudi avant les vacances scolaires de Noël. Comme les années précédentes, la soirée devrait réunir une grande

partie des élèves des classes de troisièmes à terminales ainsi que des classes préparatoires aux grandes écoles. Comme les années passées, les parents d'élèves PEEP apporteront leur soutien à l'organisation de cette soirée.

VACANCES DE NOËL :

Du samedi 22 décembre 2007 après les cours au lundi 07 janvier 2008.

SALON DES FORMATIONS INTERNATIONALES :

Samedi 12 & dimanche 13 janvier 2008 de 10h00 à 18h00 – Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 8.

REUNIONS MENSUELLES DE LA PEEP (SALLE 13) :

Samedi 24 novembre 2007 à 09h30.

Lundi 10 décembre 2007 à 18h30.

Samedi 12 janvier 2008 à 09h30.

¹ Date à confirmer

Participez à la vie de classe de votre enfant !

DEVENEZ PARENT DELEGUE DE CLASSE PEEP, ainsi vous montrerez à votre enfant que vous vous intéressez à sa vie d'élève. Cependant, attention, il ne s'agit pas de s'intéresser uniquement à lui, mais bien à TOUS les élèves de la classe, en vous faisant le porte-parole de leurs parents.

A Hélène Boucher, la PEEP a un délégué titulaire et suppléant dans la presque totalité des classes. Il existe aussi un délégué de niveau, qui centralise les comptes rendus des conseils de classe et peut vous donner toutes informations utiles sur votre action.

Début novembre, l'administration et la PEEP organiseront une séance d'information, où un dossier complet sera remis au futur délégué. Il est très important d'y assister afin d'être bien au fait de ce qui est attendu d'un parent délégué. La date de cette réunion sera fixée dans les jours suivant la rentrée et une convocation sera envoyée à tous les futurs parents délégués.

Vous pouvez faire acte de candidature en nous retournant le bulletin de candidature ci-dessous soit par la poste, soit en le déposant dans la boîte aux

✂

Collège – Lycée Hélène BOUCHER

année 2007/2008

NOMPRENOM.....,

N° tel : , e-mail :

Souhaite être candidat(e) comme parent d'élève délégué en classe de du collège ⁽¹⁾ / lycée

⁽¹⁾ Hélène Boucher sur la liste de l'association des parents d'élèves PEEP.

Disponibilité : TITULAIRE ⁽¹⁾ ou SUPPLEANT ⁽¹⁾

Paris, le

Signature.

Merci de remettre cette candidature dans la boîte aux lettres de la PEEP à l'entrée de l'établissement ou de la transmettre par courrier à l'adresse figurant au dos.

(1) Rayer la mention inutile

Adhérez à la PEEP !

Comme tous les ans, nous avons perdu quelques-uns de nos membres : leurs enfants ont réussi leurs examens et nous les en félicitons. Nous remercions très chaleureusement ces parents pour leur dévouement et espérons trouver parmi les nouveaux arrivants une relève toute aussi compétente qui nous apportera de nouvelles idées. **NOUS VOUS ATTENDONS**, avec vos différences, afin de former une équipe où compétences et motivations de chacun sont complémentaires.

Venez discuter avec nous lors de notre réunion de rentrée le **samedi 15 septembre à 9h30**. Nos délégués de niveaux vous diront comment vous pouvez participer à la vie de notre association PEEP localement.

Nous sommes tous des parents bénévoles et nous avons besoin de votre aide pour vous aider. Votre adhésion sera notre meilleur soutien !

Le montant de chaque adhésion est déductible de vos revenus imposables. Un justificatif vous sera remis pour votre prochaine déclaration de revenus.

ADHEREZ, VOTEZ, faites nous part de vos remarques, ne négligez pas votre rôle de parent... Nous souhaitons tous que nos enfants soient les meilleurs : offrons leur une attitude bienveillante, des attentes réalistes, un élève doit être valorisé dans ses réussites.

Qui, mieux que ses parents peuvent y veiller ?

ETRE PARENT D'ELEVE(S), c'est être compétent et efficace grâce à l'association PEEP.

La PEEP est active toute l'année dans le seul intérêt des enfants. La PEEP n'est pas l'unique association à vouloir être un partenaire à part entière de l'Education Nationale, mais elle est la seule association à avoir toujours proclamé son indépendance.

Vous souhaitez rester le principal éducateur de vos enfants, alors rejoignez-nous !

VOTER est un devoir de citoyen

VOTER PEEP est un devoir de parent !



Franchir
au tarif en
vigueur ou
déposer au
lycée

Association des Parents d'Elèves **PEEP**
Lycée / Collège Hélène Boucher
75, cours de Vincennes
75020 PARIS

PUBLICITE

MC DONALD'S

CENSUREE

Echos du Conseil d'Administration

Le quatrième conseil d'administration du collège et du lycée s'est déroulé le **05 avril 2007** :

Les comptes financiers de l'exercice 2006 pour le lycée et le collège ont été présentés ainsi que les propositions budgétaires modificatives pour 2007 des deux établissements.

La principale remarque concerne la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les deux établissements grâce à une politique systématique de mise en concurrence.

A noter également la baisse du nombre d'élèves fréquentant le collège : 542 pour l'année 2006/2007 (578 en 2005/2006).

Les représentants de la PEEP ont voté pour l'acceptation des comptes financiers de l'exercice 2006.

Ils ont également accepté l'ensemble des décisions budgétaires modificatives au budget 2007 qui concernaient des dépenses de charges générales pour un total de 42000€ : installation de téléalarmes dans les ascenseurs, réfection peinture, nettoyage des vitres extérieures, achat de deux vidéo projecteurs... mais aussi d'autres dépenses pour un total de 39000 €, notamment pour le service restauration : achats d'imprimantes tickets, rénovation de la peinture des cuisines,

installation d'une borne de consultation des soldes individuels.

Les représentants de la PEEP se sont également prononcés positivement pour le renouvellement de l'adhésion de l'établissement au GRETA tertiaire Paris-Centre, de l'adhésion à des groupements d'achat : nettoyage des vitres avec l'ENC Bessières, et entretien des VMC avec le lycée Voltaire.

Il a par ailleurs été soumis au vote du CA des conventions d'utilisation des bureaux des établissements pour l'organisation de divers concours : agrégation, grandes écoles de commerce... Ces conventions prévoient une rémunération de l'établissement.

La PEEP a voté l'ensemble de ces propositions.

En revanche, n'a pas été reconduite la mise à disposition des locaux pour l'organisation de l'agrégation d'espagnol, faute d'accord sur la rémunération de l'établissement.

Un groupe de travail va être mis en place pour étudier, à partir d'un document élaboré par l'établissement, un nouveau règlement intérieur. Le projet sera soumis au prochain conseil d'administration.

Le cinquième et dernier Conseil d'administration du collège et du lycée Hélène Boucher de l'année scolaire s'est réuni le **28 juin 2007** :

En préambule, M. PIGNAL a souhaité que le CA se prononce sur le scellement des bancs dans la cours de l'établissement, ceci pour répondre pleinement aux questions de sécurité et pour éviter d'avoir à les déplacer lors des cours d'éducation physique. Mr Minne a demandé à M. PIGNAL de consulter le CVL à la rentrée prochaine, avec un projet précis. Une fois son avis donné, le CA pourra se prononcer sur ce projet ce qui permettra s'il est adopté de faire les travaux à la Toussaint.

1/ charte des voyages et des sorties scolaires : Cette charte a pour objet de mettre en place des règles communes concernant les voyages et sorties scolaires. Deux points ont fait débat, l'un a concerné le champ de la charte; à ce titre ont été exclues les sorties hors temps scolaire et hors champ pédagogique qui ne seront dorénavant plus soumises au CA, l'autre le plafonnement financier à

hauteur de 500 euros pour être soumis au CA. Un large débat a alors été engagé concernant les aspects obligatoires de participation à ces activités et sur leurs conséquences liées la gratuité. La charte a été adoptée par le CA. Dorénavant chaque projet fera l'objet d'une fiche technique et budgétaire avec envoi aux membres du CA en même temps que l'ordre du jour de celui-ci.

2/ Voyages scolaires et sorties : En fonction des modalités de la charte adoptée divers projets ont été soumis au CA. Séjour au ski de deux classes de cinquième, sorties pédagogiques des professeurs d'espagnol, voyage en Tunisie professeur de Latin, sortie en Normandie professeur de SVT, sortie au Havre professeur histoire des Arts, sortie musique et théâtre. Compte tenu des nouveaux critères retenus dans la charte et notamment, le champ pédagogique et l'organisation durant le temps scolaire ou non, les différents projets ont été soumis à l'avis du CA pour une prise en charge financière ou non par l'établissement.

3/ sonnerie interclasses : Après débat, le CA décide de reconduire l'expérience de sonnerie musicale en diminuant son volume lors de la période d'examen et en changeant sa nature durant cette même période. Un choix sera fait pour trouver une mélodie « arrondie ».

4/ Règlement intérieur : L'ensemble du règlement intérieur de l'établissement a été remis à jour. Le principal débat a porté sur le maintien ou non de mentions spéciales inscrites au bulletin de l'élève sur proposition du conseil de classe: félicitations, compliments, encouragements. Le CA a décidé de garder ces mentions pour le collège et de les supprimer au Lycée. Le nouveau règlement a été adopté et sera applicable dès la rentrée de septembre 2007.

5/ Calendrier de rentrée : Les dates s'échelonnent du mardi 4 septembre au mercredi 5 septembre 2007.

6/ Décision budgétaire modificative : Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de

finances, l'établissement reçoit une subvention globale dont la ventilation par dépense doit être soumise au CA, d'où la délibération et la ventilation proposée. Il est à noter dans la proposition collège que les dépenses envisagées pour le renouvellement des livres des élèves sont supérieures à la subvention attribuée à cet effet par l'Etat. Les deux décisions modificatives lycée et collège ont été adoptées par le CA.

7/ Contrats et conventions : Sont soumises au CA qui les approuvent deux conventions l'une relative à l'entretien des chéneaux en terrasse, l'autre au contrat de chauffage.

8/ Création d'un traitement informatisé d'informations nominatives : Le CA approuve cette déclaration à la CNIL pour être en conformité avec la loi.

M MINNE remercie enfin Mme MONATE de son action à la tête du collège et lui souhaite une bonne prise de fonctions à la tête du nouvel établissement dans lequel, elle vient d'être nommée.

Nouvelles de l'établissement

Conseil de discipline au collège : Le 6 avril, 6 élèves de 3^è1 ont agressé un de leurs camarades pendant un cours d'éducation physique. Un septième élève avait filmé la scène à l'aide de son téléphone portable. Le Proviseur avait fait intervenir les pompiers et les forces de l'ordre. L'élève victime de ces heurts avait été transporté, inanimé, à l'hôpital Trousseau. Les agresseurs avaient été conduits en garde à vue au commissariat. Le 16 mai, le conseil de discipline s'est réuni pour statuer sur les sanctions à appliquer pour ces violences. Le cas de chaque élève a été examiné par ordre alphabétique. Les sanctions ont été les suivantes : un non lieu pour un élève, 8 jours d'exclusion avec sursis pour un élève, 8 jours fermes d'exclusion pour un élève, 15 jours d'exclusion dont 8 avec sursis pour trois autres élèves. Enfin le cas du septième élève n'a pas été examiné car il avait changé d'établissement au moment du conseil de discipline.

Lors de précédents conseils de discipline au collège, le 5 janvier 2004 et le 5 mars 2007, des actes de violence d'un élève contre un professeur avaient été examinés. Dans les deux cas, les élèves avaient été exclus définitivement de l'établissement.

La PEEP ne remet nullement en cause les sanctions prononcées mais constate que dans les cas de violence contre des professeurs, les peines

sont lourdes alors que dans le cas de violences entre élèves, les peines sont beaucoup plus légères. Chacun pourra tirer ses propres conclusions. La PEEP rappelle que sanctions sont prises à la majorité des personnes présentes et que les parents d'élèves ne représentent qu'une minorité des membres des conseils de discipline.

Cérémonie de la déportation : Comme tous les ans, le lycée Hélène Boucher a organisé le 18 mai une cérémonie en l'honneur des jeunes filles du lycée déportées et assassinées dans les camps de déportations.

Après une brève allocution de M. MINNE en salle Louise Fontaine, les élèves ont alterné la lecture de poèmes d'écrivains déportés dans les camps de concentration et l'interprétation de morceaux de musique accompagnés par l'orchestre du lycée puis la chorale du collège.

Cette cérémonie très émouvante s'est terminée dans le hall de l'établissement devant la plaque commémorative. Une élève a lu les noms des élèves déportées, une gerbe de fleur a été déposée et une minute de silence a été respectée par toute l'assistance. Enfin, une représentante des résistants a expliqué aux élèves présents combien il était important de maintenir ces manifestations pour ne pas oublier.

Comédie Française : le 04 juin, les abonnés de la Comédie Française étaient invités à la présentation des programmes de la saison 2007-2008. Rappelons que les parents d'élèves adhérents PEEP, depuis l'an dernier, bénéficient de réductions pour 2 adultes et 2 jeunes de moins de 28 ans par représentation sur tous les spectacles durant l'année scolaire. Au programme de l'an prochain, Le mariage de Figaro de Beaumarchais, Pedro et le commandeur de Felix Lope de Vega, Le malade imaginaire de Molière, Les fables de La Fontaine, La mégère apprivoisée de William Shakespeare, Le Misanthrope de Molière, Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand et bien d'autres créations tant en Salle Richelieu qu'au théâtre du Vieux Colombier ou au Studio Théâtre.

Mouvements de personnels au sein de l'établissement.

DEPARTS :

Plusieurs personnes de l'établissement ont pris leur retraite cet été : Mme Marie-Thérèse ASSOUN (Professeur de SVT du lycée), Mme Martine BARTOLOMUCCI (Professeur d'Anglais du lycée), M. Claude BEFFARA (Professeur de math du lycée), Mme Marie Thérèse BIANCHI (Professeur de lettres modernes du collège), Mme Marie Nicole BROSSARD (Professeur de lettres classiques du lycée), Mme Catherine DOROSZCZUK (Professeur de lettres modernes du lycée), Mme Elisabeth FAUCON (Professeur de math du lycée), Mme Annie GLAZIOU (Professeur d'histoire géographie du lycée), Mme Marie Madeleine TOUZIN (Professeur de lettres classiques du lycée).

Nous leur souhaitons une agréable et paisible retraite.

MUTATIONS :

Mme Danièle MONATE (Principale adjointe du collège) pour un autre établissement de l'académie de Paris.

Mme Claire COTINAUD (Professeur de lettres classiques), Mme Martine FAVARD (Professeur de math), Mme LARDY (Professeur d'Anglais) quittent le collège pour le lycée,

ARRIVEE(S) : Parmi les nouveaux arrivants : M. Alessandro BADIN (Assistant d'Italien au lycée), M. Modeste BARIGAH (Professeur de math au collège), M. Gilles BERG (principal adjoint du collège), Mme Emily BETZ (Assistante d'Anglais du lycée), Mme Lucile FEVRE (CPE du lycée), Mme Natalia GALILEA CALLEJO (Professeur d'espagnol du lycée), Mme Katy HAZAN (Professeur d'histoire

géographie du collège), Mme Claire JOIGNEAUX (Professeur de SES du lycée), M. Bernard JUNG (Professeur d'anglais du lycée), M. Anthony LANZA (Assistant d'anglais du lycée), Mme Marianne LIGNAC MARY (Professeur de math du lycée) Mme Diane POULLOT (Professeur de SVT du lycée), M. Frédéric SIMON (Professeur de lettres modernes du lycée), M. Waclaw STANKIEWICZ (Professeur de lettres classiques du lycée), M. Fabien VASSEUR (Professeur de lettres classiques du lycée), Mme Sandra WILLS (Professeur de lettres classiques du collège). Mme SERGENT (Assistante sociale)

Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'établissement.

Suppression d'une classe au collège :

La réforme de la sectorisation dans le sud du 20^e arrondissement nous laissait penser qu'une classe de 6^e serait supprimée à la rentrée 2007. L'assouplissement de la carte scolaire souhaitée par le nouveau Président de la République a permis au Rectorat d'annoncer officiellement le 05 juillet que le collège Hélène Boucher conserverait ses 4 classes de sixième. Par contre, nous avons été surpris d'apprendre qu'une classe de 4^e est supprimée, suite à la désaffection des élèves du choix de langues comme le Russe ou l'Allemand en LV2, qui permettait à l'établissement de recruter des élèves hors secteur géographique.

Journées Européennes du Patrimoine :

A l'automne 2004, nous avons évoqué avec Mme JARDIN, alors Proviseur de l'établissement, d'organiser pour les nouveaux parents une visite commentée de l'établissement lors des journées du patrimoine traditionnellement organisées le 3^e week-end de septembre. L'organisation d'une telle manifestation n'avait pas abouti, compte tenu de l'échéance de ses fonctions à l'été 2005.

Lors de l'arrivée de M. MINNE, nous avons évoqué cette même proposition à la rentrée de septembre 2005. Elle n'avait pas été retenue jusqu'à la visite du Ministre de l'Education Nationale, en février 2007, qui a montré un vif intérêt aux curiosités architecturales de l'établissement. C'est donc sur sa proposition qui rejoignait celle de la PEEP faite deux ans auparavant que le projet a pris forme. Les parents d'élèves PEEP ont proposé d'apporter leur contribution afin de présenter au public et en particulier aux nouveaux parents le patrimoine architectural du lieu dans lequel leurs enfants travaillent désormais. Rendez-vous le **samedi 15 septembre à 11h00** en salle Louise Fontaine !

PUBLICITE

IPE SUP

CENSUREE

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration se dérouleront le **vendredi 12 octobre 2007**.

La mise sous pli, des candidatures, sera réalisée par les parents d'élèves le **samedi 29 septembre 2007**. Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour nous aider dans cette tâche.

Comme ces dernières années, et conformément aux textes réglementaires qui régissent ces élections, qui sont parus au Journal officiel du 19 juin 2004, **chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur**, et éligible, à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. **Les deux parents figureront sur la liste électorale.**

Les abstentionnistes lors des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements scolaires sont chaque année très nombreux. Tous les ans, nous essayons de leur rappeler les enjeux de ces élections :

Les élections permettent de désigner les représentants à deux niveaux :

- **au Conseil d'Administration (CA),**
- **au Conseil de Classe.**

Le Conseil d'Administration adopte le budget, les comptes financiers, vote le règlement intérieur, délibère sur des questions importantes telles que la sécurité, la discipline, émet un avis sur tous les problèmes de la vie scolaire, se prononce sur la dotation horaire globale.

Le Conseil de Classe se réunit chaque trimestre pour examiner les résultats, décider des orientations des élèves.

Les délégués au Conseil de Classe ne sont pas élus mais choisis par le Proviseur sur les listes présentées par les associations, en fonction des résultats obtenus aux élections.

Seules les associations représentées au conseil d'administration peuvent avoir des délégués de classe.

Le **Conseil d'Administration** réunit des professeurs, des élèves, des élus de l'arrondissement, des représentants de l'Administration, du personnel non enseignant et des parents d'élèves (6 au collège et 5 au lycée).

Les représentants au Conseil d'Administration sont élus.

Les représentants des parents d'élèves sont représentés au Conseil d'Administration au prorata du nombre voix obtenues, d'où l'importance de votre participation !

A Hélène Boucher, en dehors de la PEEP, il n'y a qu'une seule autre association de parents d'élèves à briguer vos suffrages.

La PEEP est la seule association totalement indépendante de tout syndicat et parti politique.

Nous ne revendiquons pas de devenir la première association de parent d'élèves. Nous souhaitons simplement être l'association de parents d'élèves la plus active au sein de l'établissement de vos enfants. C'est donc par votre vote PEEP aux prochaines élections que vous pourrez exprimer votre choix de la proximité, du dialogue et de l'efficacité d'une équipe totalement dévouée à la cause de vos enfants.

Sachez néanmoins que nous resterons à tout instant vigilants sur les grandes options régionales et nationales que nos élus souhaiteront donner à l'enseignement public.

N'oubliez pas que le vote par correspondance facilite beaucoup les choses pour les parents qui n'ont pas le temps de venir au lycée ou au collège le jour des élections.

Voter, montre que vous parents, êtes soucieux de la vie de l'Ecole Publique qui forme vos enfants.

PUBLICITE

DOMECOURS

CENSUREE

Assemblée Générale de l'APE PEEP du collège et lycée Hélène Boucher

Les adhérents, anciens et nouveaux de l'APE PEEP du collège et lycée Hélène Boucher sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera le

Lundi 15 octobre à 18h30

En **salle 13** selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président (action de l'association auprès de l'administration et des différentes instances, revue trimestrielle, site Internet)
- Rapport financier du trésorier, (bilan comptable, revue de l'association et adhésions)
- Fixation du montant des cotisations des adhérents pour l'année 2008/2009,
- Renouvellement du bureau de l'association,

Les annonceurs du « **trait d'union des parents PEEP** »
permettent la diffusion de cette revue
Sachez leur donner votre préférence

OPEN CAFE

Les "restaurants scolaires" ont progressivement remplacé les "cantines" d'antan où chaque bénéficiaire d'une prestation sociale recevait sa ration. Preuve en est : le vocable de "cantine", devenu péjoratif, est aujourd'hui banni du vocabulaire de la communauté scolaire. Pour autant, et dans de nombreux cas, le fonctionnement de l'outil de restauration n'a pas été fondamentalement modifié.

La majorité des collèges et des lycées gère directement la préparation des repas qui sont préparés et consommés sur place. Dans le cas d'Hélène Boucher, la gestion est assurée par une société de restauration collective : les repas sont préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans une cuisine dite "satellite", soit en liaison chaude, soit en liaison froide.

Depuis le 1er janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, il y a transfert de compétences en matière d'hébergement et de restauration aux départements et aux régions.

La restauration scolaire est régie par la circulaire interministérielle du 25 juin 2001. Celle-ci tient

compte des normes et exigences actuelles et avance des recommandations en matière de nutrition et de mise en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires.

A Hélène Boucher, la restauration est assurée dans deux selfs service situés au fond de la cour de récréation au rez de chaussée et au premier étage.

Lorsque l'absentéisme du personnel atteint 50%, le gestionnaire est dans l'obligation de fermer un des selfs. Lorsqu'un tel dysfonctionnement se produit, le temps d'attente décourage de nombreux élèves qui font le choix d'aller déjeuner à l'extérieur voire de ne pas déjeuner.

C'est à partir de ce constat que la PEEP a recherché des solutions alternatives. La création, il y a deux ans, d'un « open café » au lycée Janson de Sailly est une expérimentation que nous avons testée au mois de mai 2007.

Avant de parler de cette expérimentation, il y a lieu de comparer les deux établissements au niveau des habitudes de restauration. Nous avons établi le tableau comparatif suivant :

	Janson de Sailly – PARIS 16 ^e	Hélène Boucher – PARIS 20 ^e
Nombre d'élèves en collège	1000	600
Nombre d'élèves en lycée	1100	1100
Nombre d'élèves en CPGE	1500	200
Nombre total d'élèves	3600	1800
Nombre de repas / jour	1800	1000

NOTA : Chiffres arrondis à la centaine supérieure

Dans les deux établissements, les collégiens demi pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir pendant l'heure du déjeuner tandis que les lycéens (y compris CPGE) sont autorisés à sortir.

Le système de paiement de la restauration est différent. A Janson de Sailly, les parents doivent choisir en début d'année, le nombre de repas par semaine que leur enfant souhaite prendre. A Hélène Boucher un système de repas à la carte a été choisi : les élèves possèdent un badge magnétique qui est approvisionné en début d'année puis selon besoin, tout au long de l'année scolaire. Cette différence de méthode de paiement

est un élément important à prendre en compte. En effet, à Hélène Boucher, le lycéen qui ne souhaite pas déjeuner dans l'établissement peut aisément sortir de l'établissement pour prendre un repas où bon lui semble sans que ses parents aient à payer un repas non consommé. Le système de paiement d'Hélène Boucher est en ce sens beaucoup plus libéral que celui de Janson de Sailly.

L'initiative de la création de l'open café de Janson de Sailly en revient au Proviseur. Cette initiative a nécessité un certain nombre de préalables comme une volonté des élèves et des parents ainsi que

l'impérative obligation de disposer d'un local pour l'open café.

L'objectif recherché par l'administration de Janson de Sailly était d'empêcher les lycéens de sortir en leur offrant la possibilité de déjeuner dans un cadre le plus proche possible de ce qu'ils recherchent à l'extérieur et pour un prix inférieur à ceux du quartier. En effet, moins d'un quart des élèves du lycée fréquentent le self de l'établissement soit une moyenne inférieure à la fréquentation générale 1800 repas pour 3600 élèves et donc seulement 250 à 300 repas pour les lycéens.

Les conditions de base d'aménagement pour un succès sont les suivantes : 70 m² de surface minimum, accessibilité facile et de plein pied depuis la cour de récréation, éloignement du self classique, décoration « branchée », éclairage plus tamisé, panneaux d'affichage « libre » pour les élèves.



Lycée Janson de Sailly

Comment fonctionne l'open café :

L'open café est situé au centre de la partie lycée de l'établissement. La géographie de Janson de Sailly est en effet totalement différente de Hélène

Boucher. Janson de Sailly possède une architecture presque militaire avec des bâtiments construits autour de plusieurs cours ou jardins alors qu'Hélène Boucher ne possède qu'une seule cour centrale.

L'open café est disposé sur deux pièces : Une première salle de 70 m² avec le comptoir et des tables hautes circulaires permettant de déjeuner debout. Une seconde salle, plus petite d'environ 30 m² avec des tables et chaises permettant de déjeuner assis.

Les aliments proposés sont des produits frais (sandwiches, paninis, pizzas, salades composées) qui sont préparés chaque jour sur place. Au niveau des desserts, yaourts, fruits frais. Pour les boissons, tout ce que l'on trouve généralement dans les restaurants rapides des chaînes internationales.

Nous avons noté également que l'open café vendait des friandises telles barres chocolatées ou barres céréalières qui sont généralement vendues dans les distributeurs automatiques, interdits depuis quelques années dans les établissements scolaires. Tous les produits vendus dans l'open café de Janson de Sailly ont fait l'objet d'un cahier des charges approuvé par le conseil d'administration. sur le point sensible des parents vis à vis des friandises, le gestionnaire nous a précisé que la vente de ces produits par une personne adulte responsable était un rempart physique naturel au grignotage et achats spontanés qui étaient l'objectif des ventes par les distributeurs automatiques.

L'open café est ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 16h30, y compris les jours de grève. Une seule personne suffit au fonctionnement normal de l'open café.

Du point de vue des prix, la formule moyenne comprenant un plat, un dessert et une boisson est de 3,80€ à 4,20€ alors que le self de Janson de Sailly propose un repas au tarif de 3,50€. Dans le quartier, un repas rapide équivalent à la formule de l'open café revient entre 5 et 8€. La cafétéria est donc attractive au niveau prix et remplit donc son objectif initial qui est d'inciter les lycéens à rester dans l'établissement plutôt que de les inciter à déjeuner à l'extérieur.

La chiffre d'affaire moyen de l'open café est de 1000€ / jour alors que celui du self est d'environ 6300€ / jour.

Conclusions :

Une cafétéria du type de celle que nous avons expérimenté est un réel plus dans un établissement scolaire et il aurait tout a fait sa place à Hélène Boucher. La condition nécessaire pour qu'un tel projet voit le jour est de convaincre le Proviseur qui lui seul est à même d'être le réel moteur à ce dispositif.

Cette cafétéria ne peut à elle seule remplacer un des selfs lors de sa fermeture. Elle peut néanmoins suppléer ou compléter les selfs qui doivent rester en place. Notons néanmoins que financièrement, le chiffre d'affaire généré par une seule personne dans cette cafétéria est bien supérieur à celui

généré par le self classique par agent y travaillant. Du point de vue économique, l'investissement nécessaire est donc plus vite rentabilisé.

Forts de cette expérimentation, les parents d'élèves PEEP vont donc promouvoir un tel dispositif au sein d'Hélène Boucher en proposant des adaptations telles que le paiement par badge et une attention particulière sur les types de produits à proposer aux lycéens.

Enfin, notons que cette cafétéria devra rester ouverte aux seuls lycéens afin que ces derniers ne soient pas « dérangés » par des collégiens plus jeunes qu'eux et aux préoccupations différentes.



Le « trait d'union des parents PEEP » n°127

paraîtra début janvier 2008

Demandez-le à votre enfant !

Les résultats aux examens à Hélène Boucher

Brevet des collèges :

	Inscrits	présents	reçus	Détail des résultats (mentions)			
				TB	B	AB	
2007	153	152	127 (84%)	16 (12,6%)	41 (32,3%)	26 (20,5%)	44 (34,6%)
2006	181	181	143 (79%)	13 (9,1%)	38 (26,6%)	33 (23,1%)	59 (41,2%)
Variation 2007/2006			+ 5,8%	+38%	+21%	-11%	-16%

Baccalauréat général :

2007				Mentions			
Filière	Classe	Inscrits	Reçus	TB	B	AB	
Lettres	TL	65	64	6	17	23	18
Economique et Social	TES	67	64	7	15	24	18
Scientifique	TS	207	197	30	68	48	51
TOTAL 2007		339	325	95,87 % (taux de réussite toutes sections confondues)			
RAPPEL 2006		347	338	97,41 % (taux de réussite toutes sections confondues)			
Variation 2007/2006		-3,3%		-1,6 %			

Délégués de niveau 2007/2008

Les délégués de niveau sont le lien privilégié entre les parents d'élèves délégués de toutes les classes d'un même niveau avec le responsable du collège ou du lycée de notre association. En début

d'année, il vous contactera probablement pour vous proposer de représenter les parents d'élèves PEEP dans la classe de votre enfant lors des conseils de classe.

Contactez les parents d'élèves délégués de niveaux PEEP

Responsable lycée	M. Philippe SABOT	☎ 0.950.28.39.68
Déléguée du niveau Terminale	Mme Hélène ABDOUL CARIME	☎ 01.42.03.52.60
Déléguée du niveau Première	Mme Cécile HELMER	☎ 01.49.29.03.43
Déléguée du niveau Seconde	Mme Mireille RIGAUDEAU	☎ 01.43.07.17.82
Responsable collège	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34
Délégué du niveau Troisième	Mme Chantal DUVAUX	☎ 01.43.48.48.50
Déléguée du niveau Quatrième	Mme Marie Pierre LACROIX BOUDAD	☎ 01.40.09.08.11
Déléguée du niveau Cinquième	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34
Déléguée du niveau Sixième	Mme Françoise BERREBI	☎ 01.43.67.36.88

Bilan des conseils de classe du 3^e trimestre

1/ Collège :

Classe origine	Avis conseils de classe	Commissions d'appel		Orientation
		Demandes	Décisions	
Sixième 113 élèves	102 passages en 5 ^{ème} (90,3%)			103 passages en 5 ^e (91,1%)
	11 propositions de redoublement (9,7%)	2	1 avis favorable 1 refus	
Cinquième 106 élèves	105 passages en 4 ^{ème} dont 18 en 4 ^e A.S.			
	1 proposition de redoublement			
Quatrième 155 élèves dont 14 A. S.	140 passages en 3 ^{ème} (91,5%)			141 passages en 5 ^e (91,0%)
	15 propositions de redoublement (8,5%) dont 3 en 4 ^e A. S.	2	1 avis favorable 1 refus	
Troisième 162 élèves	104 passages en seconde gén. ou techno.			
	16 propositions de redoublement	13	8 avis favorables	17 redoublements
			5 refus	
	41 passages en seconde professionnelle.	9	9 redoublements	
1 vers une autre orientation (CAP)				

En sortie de collège, 86 élèves sur 112 ont obtenu leur 1^{er} vœu soit 76,8%, 56 admis au lycée Hélène Boucher sur 112 soit 50% (4 en section européenne et 2 en option MPI).

2/ Lycée :

Seconde 384 élèves	Orientation							
	1 ^{ère} L	1 ^{ère} ES	1 ^{ère} S	1 ^{ère} STL	1 ^{ère} STG	1 ^{ère} STI	Btn	Redoublements
	66 (17,2%)	69 (18,0%)	193 (50,3%)	1 (0,3%)	12 (3,1%)	2 (1,1%)	2 (1,1%)	39 (21,2%)

Sur les 39 redoublements, 6 élèves ont choisi de se réorienter.

Première	REDOUBLEMENTS (100% à H. Boucher)	PASSAGES
L – 58 élèves	1 accepté	57 (98,3%)
ES – 65 élèves	1 accepté	64 (98,5%)
S – 206 élèves	3 acceptés	203 (98,5%)

La PEEP au collège et lycée Hélène Boucher

Votre enfant vient d'entrer à Hélène Boucher, nous lui souhaitons la bienvenue. Votre enfant y poursuit ses études, nous lui souhaitons la réussite. Dans tous les cas, nous vous rappelons que la vie scolaire de vos enfants vous concerne et que la PEEP a pour objectif de vous aider, de vous informer, de construire l'avenir...

DECouvrez OU REDECouvrez LA PEEP A HELENE BOUCHER

Adhérer à la PEEP, c'est :

- **Etre indépendant,**
- **Etre informé** tout au long de l'année pour mieux suivre la scolarité,
- **Opter pour un dialogue ouvert et concret** avec l'administration et les enseignants dans l'intérêt de vos enfants,
- **Participer** à la vie scolaire de l'établissement.

La PEEP ne fait pas, et n'a jamais fait de politique. La PEEP n'est associée à aucun parti politique ni syndicat.

La PEEP est la seule grande fédération à avoir formellement inscrit dans ses statuts le refus de politisation. Comme tout mouvement associatif s'occupant d'éducation, la PEEP est amenée à se prononcer sur des propositions émanant de responsables politiques : elle l'a toujours fait en prenant en compte l'intérêt des enfants, des familles et de l'école publique, et jamais l'appartenance politique du ministre ou du député.

Les représentants PEEP sont bénévoles, et tout au long de l'année scolaire :

- **Défendent** vos conceptions et valeurs.
- **Représentent** les enfants et leurs familles en commissions permanentes, conseils d'administration, conseils de classe et commissions d'appel,
- **Vous informent** avec « *le Trait d'Union des Parents PEEP* » et depuis décembre 2006 avec le site <http://peep.hautefort.com> ainsi que lors des réunions mensuelles dont les dates vous sont communiquées sur le site Internet, dans ce bulletin d'information et par affichage à l'entrée de l'établissement.

- **Interviennent** auprès des administrations : Rectorat, Mairie, Préfecture, etc ...pour la défense du service public de l'éducation.

LA REVUE TRIMESTRIELLE DE LA PEEP A HELENE BOUCHER

Nous éditons, tous les trimestres le « *Trait d'Union des Parents PEEP* », journal écrit par et pour les parents, sans esprit de polémique ou contrainte de l'administration, dans le seul but de vous apporter toutes les informations utiles et les réponses aux questions que vous vous posez sur l'enseignement scolaire et le fonctionnement de l'établissement. Ce bulletin n'est plus diffusé que par Internet depuis la censure du Rectorat en décembre 2006.

LE SITE INTERNET :

Il permet de vous informer en temps réel des événements auxquels les parents participent. Il permet d'accéder également aux dossiers types pour les parents délégués de classe. Il propose également des liens vers d'autres sites.

LA PEEP EST LA SEULE ASSOCIATION A PROPOSER DES PROJETS CONCRETS :

- **Achat de manuels scolaires en double pour les élèves de 6^e et 5^e :** projet présenté par la PEEP à l'automne 2006 et malheureusement reporté du fait de la censure du Rectorat sur la diffusion de revue trimestrielle qui générerait les revenus publicitaires nécessaires au financement du projet.
- **Promouvoir la mise en place d'un « open café » :** alternative ponctuelle et complément à la restauration actuelle, ce projet devrait permettre une revitalisation de l'ambiance interne du lycée pendant les interours.
- **Installation de fontaines d'eau réfrigérées :** le projet présenté par la PEEP a été validé par le conseil régional d'Ile de France en décembre 2005 et est toujours en attente des financements pour leur installation.

LA PEEP HORS DE LA CITE SCOLAIRE HELENE BOUCHER

Vous pouvez vous tenir informé sur toute l'actualité de l'enseignement public en France en vous connectant sur le site Internet, entièrement renouvelé cet été, de notre fédération à l'adresse suivante :

<http://www.peep.asso.fr/>

Le foyer socio-éducatif

Créé en 1967, le foyer socio éducatif est une association socio éducative régie par la loi de 1901

Programme du Foyer Socio Educatif pour l'année **2007/2008**² :

<p><u>ENTRAIDE – ASSOCIATIONS</u> MME BENAC (CPE) et élèves (collège et lycée)</p>	<p>Organisation d'opérations de solidarité sous diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence, participation à l'organisation de la semaine contre les discriminations, • Expositions, articles, • Vente de gâteaux (au bénéfice des restaus du cœur) • Collecte des bouchons, desserts, etc ... (au bénéfice d'associations humanitaires).
<p><u>SECOURISME</u> Mme DENOYELLE, Infirmière</p>	<p>Organise la formation au Brevet de premiers secours avec l'UDPS. * 5 séances de 3H00 le mercredi après-midi. Cotisation de 58 € par élève.</p> <p><u>Un chèque de caution est demandé.</u> Il sera restitué, sous réserve d'assiduité, la formation étant alors assumée par le FSE.</p>
<p><u>ATELIER DES ANTIQUITES</u> Mme COTINAUD et Mme MANSFELD (Professeurs)</p>	<p>Public concerné : les élèves du collège – Nombre de participants : 20 élèves. Activités prévues : réalisation de bandes dessinées, de maquettes, de mosaïques. Cuisine antique, costumes, visites de musées ... Horaires à déterminer en fonction des activités prévues à la rentrée.</p>
<p><u>ATELIERS THEATRE</u> Melle Lison PINET, Comédienne (lycée) Melle Lucille DUSSOURD (collège)N</p>	<p>Groupes de théâtre au collège et au lycée préparent un spectacle en fin d'année scolaire. Expression corporelle au premier trimestre. Ecriture puis mise en scène d'un spectacle à partir des improvisations des élèves (lycée).</p> <p>Ateliers travaillant sur divers extraits de pièces, en vue d'un spectacle en fin d'année scolaire. Deux ateliers (un 6^{ème} / 5^{ème} et un 4^{ème} / 3^{ème})</p>
<p><u>JEUX DE ROLES</u></p>	<p>Lycée. Attendre la rentrée pour plus d'informations.</p>
<p><u>CLUB ECHECS</u> M. LALLEMAND, Animateur</p>	<p>Mercredi de 15h15 à 14h45 – salle 125 - cours d'initiation et de perfectionnement - divers tournois (Académique, Ville de Paris, Championnat de France) individuels ou collectifs.</p>
<p><u>CLUB AERONAUTIQUE</u> M. Bernard LUCAS Instructeur - Pilote</p>	<p>Ouvert aux élèves de plus de 13 ans. 1- Préparation au BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) Examen final en mai - 20 cours théoriques en 5 chapitres : - météorologie - instruments de bord - navigation et réglementation - aérodynamique - histoire de l'aéronautique et de l'astronautique. 2- Organise deux sorties : une base aérienne et le Musée de l'Air. 3- Baptême de l'air et trois séances de vol en double commandes sur la base de Lognes. Participation 180 € par élève - cours le jeudi à 18H00 salle 204. Propose également des stages en été.</p>
<p><u>ATELIER IMAGES</u></p>	<p><u>Lycéens :</u> Atelier photo : prises de vues, développement, exposition des travaux d'élèves.</p>
<p><u>ACTIVITE HIP HOP</u></p>	<p>Elèves du lycée de 13h00 à 14h00 au gymnase. Jours à déterminer à la rentrée.</p>
<p><u>JOURNAL DU LYCEE</u></p>	<p>Animé par les lycéens.</p>
<p><u>DANSE ORIENTALE</u> Melle Carole SEBBAH</p>	<p>Expression du corps par les rythmes orientaux. Elèves du collège et du lycée le mercredi de 13h00 à 14h00.</p>

INSCRIPTIONS EN ASSEMBLEE GENERALE : Jeudi 20 septembre 2007 à 17h15 - Salle Louise Fontaine

Ce tableau récapitule les activités prévues actuellement, mais d'autres, à l'initiative d'élèves, de parents, de professeurs pourraient être mises en place.

² Programme transmis sous réserve de modifications.

PUBLICITE

SYLVAN

CENSUREE

Forum des lecteurs

Parent d'élève : Pouvez vous expliquer les fameuses flèches sur les bulletins pour montrer la hausse ou baisse de la note de l'élève à chaque matière ?

PEEP : Nous avons questionné M. MINNE le 04 juin. Il nous a précisé que les flèches des bulletins avaient été très critiquées. Le logiciel utilisé permettant d'autres possibilités, il a été adopté pour le troisième trimestre de présenter sur les bulletins une ligne de comparaison avec les trimestres précédents. Le premier trimestre

n'offrant pas de possibilité de comparaison, il sera recherché une autre présentation du bulletin scolaire dès la rentrée de septembre. Nous souhaitons que les parents soient associés à ce choix.

La PEEP a également signalé que les appréciations des professeurs étaient mentionnées de façon trop petite.

Forum des lecteurs :

Ecrivez-nous ! PEEP Hélène Boucher - 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – par courrier classique ou par courrier électronique à l'adresse suivante : peephb@laposte.net

Téléphonez-nous ! au 0.950.28.39.68. (M. Philippe SABOT).

Nous publierons vos textes, remarques ou interrogations.

La PEEP rappelle que cette rubrique est la votre. Les questions qui revêtent un intérêt pour l'ensemble des parents seront retranscrites dans cette rubrique avec nos commentaires mais dans l'anonymat le plus complet.

Contacteur le collège ou le lycée Hélène Boucher

<http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr/>

TELEPHONE : 01.55.25.65.00

TELECOPIE : 01.43.72.20.44

Proviseur :	M. MINNE	
Secrétariat du Proviseur :	Mme A. MASCETTI -DARAN	01.55.25. 65.06
	Mme A. AZRAN	65.03
	Mme M. BALDACCI	65.04
Lycée :		
Proviseurs Adjointes :	Mme HONNORAT - LAGARDE	01.55.25. 65.15
	Mme LEMERCIER	65.10
Secrétariat du lycée :	Mme R. LENTIN	01.55.25. 65.16
Conseillers Principaux d'Education :	M. B. PRONZATO	01.55.25. 65.18
	Mme A. ROBLIN	65.17
	Mme L. FEVRE	
Collège :		
Principal -Adjoint :	M. G. BERG	01.55.25. 65.35
Secrétariat du collège :	Mme AMAR	01.55.25. 65.36
Conseillers Principaux d'Education :	Mme S. BENAC -CATILLON	01.55.25. 65.38
	Mme L. TARNAUD	65.37
Services financiers :		
Intendante :	Mme E. LEPROUX	01.55.25. 65.24
	Mme DANIEL	01.55.25. 65.25
	Mme N. PONTONNIER	01.55.25. 65.23 ou 26
	Mme M. BLANCHARD	65.22
	Mme M. GOYET-PAYAN	65.21
Services sociaux et de santé :		
Médecin scolaire	Dr AJAVON	01.55.25. 65.11
Secrétariat :	Mme G. MADIGNIER	01.55.25. 65.12
Infirmière :	Mme D. DENOYELLE	01.55.25. 65.13
Assistante sociale(s) :	Mme SERGENT	01.55.25. 65.14
CDI :		
Documentalistes du lycée :	Mme Ch. DOUET-DOLEZ	01.55.25. 65.30
	Mme J. COISY	65.31
Documentaliste du collège :	M. A. MALASSINET	01.55.25. 65.33
COP :		
Conseillers d'Orientation	Mme D. D'ORSONNENS	01.55.25. 65.45
Psychologues :	M. FISCHER	65.45
CIO :		
153, avenue Gambetta	Mme EL HAIK, Directrice	
75020 PARIS		

PUBLICITE

CIC

CENSUREE

PUBLICITE

Math Assistance

CENSUREE